



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 57643

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le Premier ministre sur le fait que sa question écrite no 27903 en date du 30 avril 1990 n'a toujours pas obtenu de réponse. La desinvolture dont le Premier ministre fait preuve en la matière, à l'égard d'un membre du Parlement, est tout à fait indecente, notamment compte tenu des rappels concernant cette question et des dispositions du règlement de l'Assemblée nationale ayant valeur de loi organique, dispositions au terme desquelles le Gouvernement doit répondre dans un délai de 2 mois aux questions écrites qui lui sont posées. Il souhaiterait qu'il lui indique pour quelles raisons il s'obstine à refuser de répondre à cette question écrite.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre indique à l'honorable parlementaire que la question écrite no 22188 posée le 25 décembre 1989, rappelée le 30 avril 1990 (question no 27903) et le 11 mai 1992 (question no 57643), a fait l'objet d'une réponse publiée au Journal officiel du 12 mars 1990.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57643

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2074